

2020 DPE 25 - DFA Budget annexe de l'Assainissement - Budget primitif 2021

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Le budget est soumis à l'instruction comptable M49, applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable.

L'activité d'assainissement étant assujettie à la T.V.A., le budget comporte des opérations inscrites hors taxes.

Le réseau d'égouts parisien, long de 2500 kilomètres, unitaire et presque entièrement visitable, assure la collecte des eaux usées et pluviales et leur acheminement vers les réseaux et les stations d'épuration du Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Il contribue à la préservation de la qualité de l'eau de la Seine. C'est un domaine patrimonial et industriel très important, dont la réhabilitation et la modernisation, engagées dans les années 1990 se poursuivent selon deux axes : les travaux de réhabilitation et la mise en œuvre du plan d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine .

Les directives européennes 91/271/CEE du 21 mai 1991 relatives au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) et 2000/60/CE du 23 octobre 2000 « directive cadre sur l'eau » (DCE) fixent les obligations de la collectivité en matière de traitement de l'eau. Les déversements dans le milieu naturel d'eaux usées par temps sec sont interdits et ceux par temps de pluie sont limités. En outre, la DCE fixe pour objectif d'atteindre en 2021 des normes écologiques, et en 2027 des normes chimiques. Afin de poursuivre l'effort pour réduire les rejets d'eaux usées, la Ville de Paris développe une politique d'intervention diversifiée et complémentaire : appliquer de manière stricte et volontariste le zonage pluvial, « le plan Parispluie », entretenir et développer la gestion automatisée des vannes de régulation et des flux dans le réseau (refonte GAASPAR), créer de nouvelles capacités de stockage avec le bassin Austerlitz.

La priorité reste également donnée à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. De nombreuses mesures sont inscrites en ce sens : l'achat d'équipements de sécurité, des travaux d'amélioration de

l'exploitation par les équipes, l'adaptation des lieux d'appel et des véhicules d'intervention, l'accent sur les formations avec la création d'un égout-école.

La principale recette d'exploitation du budget annexe de l'assainissement est constituée par la redevance d'assainissement (part collective), assise sur les consommations d'eau faisant l'objet de rejets en égout. Il est proposé de maintenir son tarif à 0,409 euro/m³ d'eau pour l'exercice 2021.

I. Section d'exploitation

La section d'exploitation est proposée à 93.669.695,98 euros, équilibrée en recettes et en dépenses.

I. Dépenses

1. Dépenses réelles

Les dépenses réelles proposées pour la section d'exploitation s'élèvent à 64.550.000 euros contre 61.508.000,04 euros au budget primitif 2020, soit une augmentation de 4,9%, principalement en raison du versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de Paris et de la restitution de la Seine aux nageurs.

A. Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : fluides, études, entretien du réseau, contribution générale. Son montant est proposé à 35.840.000 euros contre 36.140.000,04 euros en 2020.

Les principaux postes de dépenses sont :

- 14.520.000 euros au titre des fournitures non stockables (nature 6061), telles que l'eau potable et non potable, l'électricité, le gaz et autres fluides ;
- 7.498.200 euros de remboursements de frais (nature 6287), qui regroupent les charges couvertes par le budget général au titre de la mise à disposition de biens immobiliers municipaux pour l'accueil des lieux d'appel des égoutiers, et au titre des frais de fonctionnement des services support et des frais généraux d'encadrement ;
- 5.595.000 euros pour l'entretien du réseau (natures 615). Le montant se décompose principalement en 4.000.000 euros d'entretien et réparation sur les réseaux (nature 61523) et 1.140.000 euros de maintenance des équipements du réseau (nature 6156) ;
- 1.000.000 euros au titre de la fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063), comprenant, notamment l'achat des équipements de protection individuelle, destinés à prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnels travaillant en égout ;

- 1.000.000 euros de sous-traitance (nature 611), notamment pour la surveillance du réseau par inspections télévisuelles dans la partie du réseau non visitable;
- 311.000 euros de crédits sur la nature 618. Ces dépenses correspondent aux crédits de formation, à la documentation technique, à l'acquisition de données météorologiques fines ;
- 250.000 euros sur la nature 617 (études et recherches). Ces dépenses correspondent :
 - d'une part à des études prospectives, notamment avec :
 - la réalisation d'études de modélisation du réseau (dans le cadre du diagnostic permanent);
 - le retour d'expérience sur le fonctionnement de divers équipements hydrauliques (vanne à effacement rapide pour le curage du collecteur du Nord) ;
 - la recherche d'un protocole expérimental de réutilisation des urines en vue d'un test sur la valorisation « matière » du réseau d'assainissement ;
 - l'amélioration de la connaissance du réseau d'assainissement dans le secteur des Halles.
 - d'autre part, à des études sur l'amélioration des conditions de travail et notamment :
 - la sécurisation des accès dans le réseau avec l'adaptation des trappes et garde-corps sur les regards d'accès du réseau d'assainissement ;
 - la recherche de matériels d'aide à la remorque des engins de curage dans le réseau ;
 - la mise à jour du programme type d'aménagement des locaux sociaux des personnels égoutiers (circuit propre/sale, locaux d'entretien).

B. Charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel sont inscrites à hauteur de 24.280.000 euros.

C. Charges financières (chapitre 66)

Un montant de 890.000 euros est inscrit au titre des intérêts à régler à l'échéance, dont 576.761 euros (nature 66111) et 313.239 euros (nature 66112). Il correspond au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'achat de l'immeuble sis 27, rue du Commandeur, dans le 14^{ème} arrondissement, siège du service technique de l'eau et de l'assainissement.

D. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Un montant de 3 470.000 euros est inscrit au chapitre 67.

Une subvention de 3.000.000 euros à verser au Syndicat interdépartemental de l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) est prévue afin de contribuer à la campagne de mise en conformité de mauvais branchements

particuliers au réseau d'assainissement en amont de Paris, participant ainsi à l'amélioration de la qualité des eaux de la Seine pour la baignade en héritage des Jeux Olympiques.

Une dotation de 250.000 euros est par ailleurs consacrée aux actions de solidarité internationale. Cette dotation s'inscrit dans le cadre de la loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite « loi Oudin », permettant aux communes de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la limite de 1 % des ressources des services d'eau et d'assainissement. Ces actions sont des aides d'urgence, des subventions aux ONG et des actions de coopération décentralisée.

Les provisions pour intérêts moratoires, pénalités, annulation de titres ou reversements de soldes de comptes de tiers s'élèvent à 220.000 euros.

2. Dépenses d'ordre

Dotations aux amortissements (chapitre 042)

Les dotations aux amortissements représentent 26.350.739,68 euros en 2021. Cette dépense d'ordre trouve son symétrique en recette d'investissement.

Opérations sans réalisation (chapitre 023)

Un montant de 2.768.956,30 euros d'autofinancement complémentaire est inscrit en virement à la section d'investissement.

II. Recettes

Les recettes inscrites au BP 2021 s'élèvent à 93.669.695,98 euros. Elles sont constituées des éléments suivants :

III. Vente de prestations (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes issues de la vente de prestations. Son montant est proposé à 85.099.695,98 euros, à comparer avec les 90.921.414 euros inscrits au BP 2020. Les recettes ont été ajustées au BP 2021, pour tenir compte de la baisse de consommation d'eau, projetée par Eau de Paris, en lien avec la crise sanitaire.

Les principales ressources sont :

- 63.327.695,98 euros de redevance d'assainissement (nature 70611), qui se décomposent en 62.027.695,98 euros issus de la part collecte du prix de l'eau, perçue par la régie Eau de Paris et reversée au budget annexe de l'assainissement, et 1.300.000 euros de redevances perçues au titre du rejet des eaux d'exhaure dans le réseau d'assainissement ;

- 18.182.000 euros de contribution municipale pour la gestion des eaux pluviales (nature 7063), identique à 2020 ;
- 2.850.000 euros (nature 704) de travaux pour comptes de tiers ;
- 400.000 euros (nature 7068) de prestations de service (frais généraux et droits de tournage dans le réseau) ;
- 240.000 euros (nature 7087) de contribution du budget annexe de l'eau, correspondant à différentes charges supportées par le budget annexe de l'assainissement pour le compte de la section politique des eaux (charges de personnel, hébergement et assurances).
- 100.000 euros (natures 7084 et 7088) concernent les recettes du futur musée des égouts dont l'ouverture est prévue au 1^{er} semestre 2021.

IV. Subventions d'exploitation (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les subventions d'exploitation perçues par le budget annexe. Son montant est constitué de 940.000 euros de participation du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), correspondant aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental.

V. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il est proposé d'inscrire 2.400.000 euros de produits divers de gestion courante (nature 758).

1.942.653 euros sont attendus au titre de la redevance versée par les occupants du réseau des égouts (réseaux câblés indépendants et autres canalisations notamment des réseaux de chaleur et refroidissement) et 457.347 euros au titre de la contribution municipale aux frais de gestion des câbles des réseaux de communication ouverts occupant la galerie technique des égouts.

VI. Effectifs

L'état des effectifs est porté en annexe.

II. Section d'investissement

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les autorisations de programme nouvelles pour 2021 s'élèvent à 71.468.514 euros, hors remboursement d'emprunts, mais comprenant les travaux pour compte de tiers (5,5 millions d'euros). Elles s'élèvent à 85 627 904,67 en y ajoutant les remboursements du capital des prêts bancaire et de l'Agence de l'eau Seine Normandie et les opérations d'ordre (amortissement des subventions de l'AESN).

1. Plan de modernisation

Aménagements structurels : 1.670.000 euros

Les opérations sur les aménagements structurels comprennent notamment des études préliminaires pour 1.470.000 € décrites ci-dessous :

- 570.000 euros pour diverses études sur le réseau canalisé, pour des expérimentations de ventilation des ouvrages d'assainissement et des diagnostics amiantes et avants projets nécessaires pour des travaux sur les réseaux d'assainissement;

- 900.000 euros pour la réalisation d'études préalables à la réouverture de la Bièvre dans Paris. Historiquement devenue un égout, les villes du Sud de Paris procèdent à la reconquête de sa qualité et la réouverture de tronçon de cet affluent de la Seine. Des biefs ont ainsi été ré-ouverts à Antony et l'Hay-les-Roses et un prochain bief doit être ré-ouvert à Arcueil dans le parc du Coteaux. La ville de Paris, signataire du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) Bièvre accompagne ces projets en permettant l'arrivée de la Bièvre dans la Seine en passant par son réseau d'assainissement jusqu'à l'exutoire en Seine par le déversoir d'orage Bièvre.

Engagée dans une réflexion de réouverture sur le territoire parisien, les études préliminaires visent à proposer un tracé permettant la sortie du réseau d'assainissement en lien avec le tracé historique et fonction des contraintes de l'urbanisation et des réseaux d'aujourd'hui. Elles sont à ce titre portées par le BAA pour permettre au projet de réouverture et de sortie des égouts d'être consolidé. Le financement du projet de réouverture de la Bièvre en tant que tel ne pèsera quant à lui pas sur le BAA.

Gestion automatisée (projet GAASPAR) : 24.000.000 euros

Les opérations nouvelles concernent la poursuite de la modernisation des stations de gestion locales du réseau d'assainissement pour 15.000.000 euros et 9.000.000 euros pour la partie relative à la gestion adaptative des ouvrages qui consiste à élaborer une régulation du réseau dynamique appuyée sur les prévisions météorologiques à court terme.

Amélioration de la gestion des sables : 1.100.000 euros

Il est proposé d'inscrire un montant d'autorisations de programme pour la création de nouveaux puits de service d'accès au réseau. La création de ces puits évitera aux égoutiers du curage collecteur des opérations de remorquage particulièrement physiques.

Informatique et télécommunications : 2.920.000 euros

- 2.400.000 euros pour la poursuite de l'évolution du système TIGRE (traitement informatique de la gestion du réseau des égouts).
- 520.000 euros sont prévus pour l'acquisition de matériels informatiques industriels, de logiciels et de petits matériels informatiques, ainsi que des travaux de câblage des sites lors des opérations de rénovation des locaux.

Logistique : 850.000 euros

810.000 euros sont inscrits pour l'acquisition de matériels de sécurité, d'outillages d'exploitation et d'équipements en fonte. 40.000 euros sont inscrits pour le renouvellement de mobilier, en accompagnement de la rénovation de sites.

Réhabilitations : 18.078.000 euros

Elles comprennent :

- les réhabilitations d'ouvrages principaux et secondaires pour un montant de 10 318 000 euros
- la poursuite du programme de recensement et diagnostic de branchements particuliers pour 6.000.000 euros et leur réhabilitation ;
- les diagnostics d'ouvrages d'assainissement pour 400.000 euros ;
- la poursuite du programme de réhabilitation des voies canalisées (anciennes voies privées) pour un montant de 920.000 euros ;
- la poursuite du programme bois, pour 440.000 euros.

Réparations : 9.700.000 euros

Elles comprennent :

- les travaux de grosses réparations sur les ouvrages, et sur les stations de gestion locale des flux pour un montant de 5.200.000 euros ;
- les travaux prévus dans les locaux pour un montant de 1.850.000 euros ;
- les travaux de sécurité sur le réseau et de désencombrement du réseau pour un montant de 2.650.000 euros.

2. Affaires externes

Aménagements de voirie : 6.150.000 euros

Les inscriptions proposées concernent les travaux d'assainissement induits par les projets d'aménagements urbains et de voirie, la poursuite du tramway Ouest.

3. Avances sur marché : 1.500.514 euros

Un montant de 1.500.514 euros est inscrit en prévision du règlement des récupérations d'avances des marchés publics.

CRÉDITS DE PAIEMENT

La section d'investissement est proposée à 81.828.640,67 euros en équilibre en dépenses et en recettes, contre 59.880.760 euros en 2020. Cette progression résulte de la réalisation de plusieurs opérations majeures comme le bassin de stockage Austerlitz.

VII. Dépenses

1. Dépenses réelles

A. Remboursement des emprunts (chapitre 16)

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 3.967.249,47 euros.

Il s'élève d'une part à un montant de 1.467.249,47 euros (nature 1641) constitué des remboursements du capital de l'emprunt contracté en 2007 pour l'achat de l'immeuble Commandeur (14^{ème} arrondissement). Il comprend d'autre part 2.500.000 euros pour financer les annuités de remboursement d'avances réglées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (nature 1678). Ces avances étant toutes à taux zéro, aucune charge financière n'est supportée par la section d'exploitation.

B. Dépenses d'équipements et de travaux (chapitres 20, 21 et 23)

Un montant de 60.895.000 euros, est proposé, se décomposant comme suit :

- 14.912.000 euros pour les travaux de réhabilitation décomposés comme suit :
 - o 4.800.000 euros pour les diagnostics et la réhabilitation des branchements particuliers ;
 - o 7.216.000 euros pour la réhabilitation des ouvrages secondaires (secteur du 3^{ème} arrondissement pour la 2^{ème} phase, secteur du 7^{ème} arrondissement, secteur Ouest réseau de la Goutte d'Or) ;
 - o 1.424.000 euros pour la réhabilitation des collecteurs principaux Bosquet et Clichy (porte de Clichy) ;
 - o 800.000 euros pour les voies canalisées (anciennes voies privées) ;
 - o 320.000 euros pour les diagnostics des ouvrages d'assainissement ;
 - o 352.000 euros pour la réhabilitation des réseaux des bois.
- 9.537.000 euros pour les grosses réparations, dont 4.951.000 euros de réparations d'ouvrages et d'équipements des stations de pompage et de gestion locale des vannes de régulation du réseau, 2.120.000 euros de travaux de sécurité, 2.466.000 euros pour les travaux dans les locaux et lieux d'appel.
- 21.479.000 euros sont inscrits en aménagements structurels, dont :
 - o 19 849 560 euros pour les travaux stockage Austerlitz ;
-

- o 288.000 euros pour les travaux sur la vanne chapelle Nord ENE en lien avec l'ARENA
 - o 1.181.440 euros sont inscrits en crédits d'études ;
 - o 160.000 euros sont prévus pour les traitements des points singuliers.
- 868.000 euros sont inscrits en informatique et télécommunications ;
 - 500.000 euros sont inscrits au titre de diverses avances sur marché non intégrées à une opération ;
 - 240.000 euros sont proposés pour l'amélioration de la gestion des sables au titre des projets de création de puits de service ;
 - 8.219.000 euros sont proposés dans le cadre de la rénovation du système GAASPAR permettant l'automatisation des vannes de régulation des flux dans les divers équipements du réseau d'assainissement et nécessaire au respect du bilan d'autosurveillance. Ainsi, les travaux sur les stations de gestion locales sont inscrits à hauteur de 5.580.000 euros, les travaux de connexion de l'usine Watt au TIM à 1.039.000 euros. Sont également proposés l'inscription de 800.000 euros pour le réaménagement du poste central de supervision et 800.000 euros pour le lancement des premières phases de la gestion adaptative des ouvrages, outil prédictif qui permettra à terme d'optimiser le système global GAASPAR.
 - 4.470.000 euros pour des travaux d'assainissement induits par les projets d'aménagements urbains, et de voirie, la poursuite du tramway Ouest.
 - 670.000 euros sont inscrits au titre de la logistique (acquisition d'équipements de sécurité, de matériels et outillage d'exploitation, équipements en fonte).

C. Travaux pour compte de tiers (chapitre 45)

4.879.250 euros sont inscrits pour la modification du réseau d'égout rue Évangile, pour l'aménagement de la station de métro Place d'Italie à hauteur de 150.000 euros, pour la modification du réseau dans le cadre du prolongement de la ligne de métro n°11 à hauteur de 1.168.000 euros. Par ailleurs, 61.250 euros sont inscrits pour le raccordement des bateaux-logements au réseau d'assainissement. Enfin, 500.000 euros sont inscrits pour la réparation des ouvrages dégradés par les rejets de CPCU.

VIII. Opérations d'ordre entre sections (chapitre 040)

Les subventions d'investissement perçues doivent faire l'objet d'un amortissement. Elles sont versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (nature 139111), la Région Ile-de-France (nature 13912), la Ville de Paris (13914), le SIAAP (nature 13916) ainsi que d'autres organismes (nature 13918). L'amortissement des subventions est estimé à un montant de 5.100.000 euros pour 2021. Cette dépense trouve son symétrique en recettes d'ordre d'exploitation (nature 777).

A. Recettes

IX. Recettes réelles

A. Subventions (chapitre 13)

Les subventions d'investissement attendues s'élèvent à 14.106.215 euros, répartis comme suit :

- 9.698.355 euros versés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (nature 13111) dans le cadre des conventions conclues entre la Ville de Paris et l'agence pour les opérations reconnues éligibles par la commission des aides de l'agence ;
- 3.380.500 euros versés par le SIAAP (nature 1316) ;
- 1.027.360 euros par le budget communautaire (nature 1317).

B. Travaux pour compte de tiers (chapitre 45)

Ces recettes sont inscrites en face des dépenses décrites au chapitre A.1.3.

C. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Dans le cadre des conventions passées entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il est escompté des prêts à taux zéro pour un montant de 16.357.303 euros (nature 1678) correspondant aux subventions des opérations de réhabilitation et celle du bassin d'Austerlitz.

Un recours complémentaire à l'emprunt de 15.471.176,69 euros (nature 1641) est inscrit pour financer l'ensemble des investissements à réaliser sur l'exercice.

2. Recettes d'ordre (chapitres 040 et 041)

En symétrique des dépenses d'ordre inscrites sur la section d'exploitation, 26.350.739,68 euros sont inscrits en autofinancement au titre des dotations aux amortissements (chapitre 040).

1.895.000 euros sont inscrits en chapitre 041, nature 238 dans le cadre des opérations patrimoniales.

3. Opérations sans réalisation (chapitre 021)

Un montant de 2.768.956,30 euros d'autofinancement complémentaire est inscrit en virement de la section d'exploitation.

Tel est le projet que je vous propose d'adopter.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris